

Annexe 2 de l'arrêté du 19 février 2013 du 19 février 2013 encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux

Date de mise à jour : 16 Février 2023

Notre analyse

Cette annexe 2 définit les référentiels relatifs à la certification des prestataires en détection.

Annexe 2 de l'arrêté du 19 février 2013 du 19 février 2013 encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux

L'annexe 2 du présent arrêté relative au référentiel de détection peut être obtenue par téléchargement sur les sites internet du Bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20135/met_20130005_0100_0003.pdf) - (<http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/>) et du téléservice du guichet unique (<http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr/>).

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Qu'est-ce que le guichet unique dédié aux démarches préalables aux interventions à proximité de réseaux ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Une nouvelle édition du guide Travaux à proximité des réseaux

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)